

Compte-rendu de la réunion technique du 17/06/2011

Rencontre DREAL Limousin/OPIE/CREN Limousin/SLO dans le cadre du Plan National d'Action (PNA) en faveur des Odonates

Lieu : DREAL Limousin

Personnes présentes :

V. BARTHELEMY (DREAL Limousin)

X. HOUARD (OPIE, coordinateur du PNA Odonates)

E.HENNEQUIN, L.BLONDEL (Société Limousine d'Odonatologie et CREN Limousin)

Matin :

Xavier rappelle l'existence du site Internet dédié à ce plan d'actions :

<http://odonates.pnaopie.fr>

Tous les documents que l'on souhaite transmettre pourront ainsi être mis en ligne (les documents de communication, les comptes-rendus de réunions, compléments d'informations, etc...)

Xavier demande un tour d'horizon de l'implication des acteurs institutionnels de la région en matière de connaissances et/ou préservation des odonates et de leurs habitats :

- Haute-Vienne (87) : Des études sont commandées par le CG 87 à la SLO comme celle de Site Natura 2000 de l'Etang de la Pouge. La Réserve Naturelle Nationale de la Tourbière des Dagues est particulièrement impliquée : suivi de peuplement d'odonates, gestion des habitats,... Sur le territoire limousin du PNR Périgord-Limousin, la SLO a mené une étude de recensement des populations de *Coenagrion mercuriale* en 2008.

- Creuse (23) : Aucune taxe n'a été mise en place pour les espaces naturels. La Réserve Naturelle Nationale de l'Etang des Landes (gestionnaire désigné par l'Etat : CG 23), est un haut lieu odonatologique dans la région. Cet aspect sera à mettre en avant dans la déclinaison régionale du plan d'actions. Il sera important d'impliquer davantage le CG 23 dans la gestion de la Réserve en faveur des odonates, en faire pourquoi pas un exemple pour la région Limousin. Certains travaux favorables aux libellules ont déjà été entrepris notamment au niveau de la gestion piscicole ou la création de mares. Un état des lieux a été fait sur la réserve, il faudrait refaire un inventaire complet afin de mettre à jour cet état des lieux. Les espèces d'odonates présentes dans la RNN Etang des landes ne sont pas celles du PNA, cependant ce site est à forte responsabilité pour le PRA.

- Corrèze (19) : La taxe sur les Espaces Naturels Sensibles a été récemment votée par le CG19 mais le faible taux ne permet pas de mobiliser beaucoup de financements. L'accord cadre CG 19 et CREN Limousin est toujours d'actualité : il permet le cofinancement du CG de certaines actions du CREN pour la gestion des sites remarquables. De nombreuses espèces de la Liste Rouge Régionale se trouvent sur le territoire du PNR de Millevaches en Limousin, essentiellement le cortège des tourbières. Sur le territoire du PNR, il existe une grosse densité de sites gérés par le CRENL sur lesquels les odonates sont bien connus.

Xavier suggère qu'un atlas communal soit proposé au PNRML avec les données actuelles afin de réimpliquer les communes.

Erwan précise que le PNRML fera parti des membres du Comité de Pilotage et des échanges spécifiques seront prévus avec eux. De plus, le PNR a la possibilité de s'occuper en interne de ce catalogue communal à partir des informations et cartes délivrées sur le Site Internet de la SLO (<http://assoslo.free.fr/>).

Xavier aborde la difficulté de réimpliquer les organismes institutionnels quand il existe déjà une bonne connaissance des odonates.

Erwan suggère de proposer des inventaires sur les micros plans d'eau en zone forestière pour la défense contre les incendies (DFCI) : Recenser ces DFCI, les prospecter, déterminer les enjeux de conservation vis-à-vis des odonates et intégrer des opérations de restauration ou non.

Autre structures locales agissant pour la préservation des milieux aquatiques, l'EPTB Vienne porteur du SAGE Bassin de la Vienne, côté Loire-Bretagne et EPIDOR animateur de contrats de rivière sur la Dordogne, côté Adour-Garonne.

L'EPTB Vienne et le PNRML se sont associés pour la coordination du Contrat Territorial Vienne Amont (CTVA), contrat réunissant plus de 10 maîtres d'ouvrages dont le CRENL, pour l'amélioration de la qualité et de la quantité d'eau. C'est dans ce cadre là que le CRENL a initié le Réseau de Gestion Concertée des Zones Humides (RGCZH équivalent de la Cellule d'Assistance Technique à la gestion des Zones Humides CATZH, Agence de l'Eau Adour-Garonne).

Il serait intéressant de mettre en avant le PRAO dans les diagnostics RGCZH ou CATZH lorsqu'il y a des enjeux odonotologiques. Xavier suggère de proposer les Odonates comme espèce parapluie pour la protection des habitats.

Les syndicats de rivières sont également à impliquer dans ce PRAO sous l'aspect formation et sensibilisation des techniciens de rivières ainsi que pour les suivis et actions de gestion dans un second temps. Les IBGN sont des fournisseurs de données à ne pas oublier.

Dans l'optique de récolter des données supplémentaires, Xavier propose d'ouvrir un portail régional pour centraliser les données, les indices de présence, une sorte d'enquête régionale pour fédérer les personnes et structures intéressées y compris les techniciens de rivières.

Erwan évoque la possibilité de solliciter la Station universitaire de Meymac, pour des stages ouvert au public.

Concernant les établissements publics tels que l'ONEMA, il existe une bonne dynamique au sein des salariés (en particuliers pour le département de la Creuse). Plusieurs personnes sont déjà adhérentes de la SLO. Les gardes de l'ONEMA disposent d'une formation continue « odonates », il faudrait que le PRAO soit moteur pour les inciter à faire cette formation ou soit le relais local pour les inciter à continuer après la formation.

Point sur les espèces du PRAO :

Seules 2 espèces du PNA sont concernées par le Limousin : *Coenagrion mercuriale* et *Oxygastra curtisii*. Des espèces de la Liste Rouge Régionale pourront être intégrées, sans trop dépasser les 17-18 espèces prioritaires, réparties en plusieurs pools (les prioritaires, celles pour lesquelles il manque des données,...). Ces espèces pourront être ajoutées à la liste du PRA une fois que la base de données de la SLO sera mise à jour ainsi que la Liste Rouge Régionale. La liste rouge régionale date de 2005, elle doit être mise à jour car :

- les atlas des régions voisines comme la région Poitou-Charentes n'existait pas;
- la situation a dû évoluer;
- des sites n'étaient pas connus.

Bilan : Pour l'amélioration des connaissances odonotologiques

- Travailler par cortèges d'espèces (pour limiter les déplacements lors des inventaires)
- Travailler avec les acteurs locaux, les impliquer et les inciter (=travail d'animation)
- Sensibiliser et former les acteurs

En ce qui concerne le premier comité de pilotage, il faudra faire le point sur les attentes des acteurs locaux, peut être sous la forme d'un questionnaire à faire remplir avant ce COPIL. L'enveloppe de 7000 euros de la DREAL Limousin pour l'animation future du PRAO n'est certainement pas suffisante. Il faudra impliquer la région Limousin dès le départ du projet puisque le travail du PRAO concernera essentiellement des enjeux régionaux par l'ajout de nouvelles espèces par rapport à la liste nationale.

Remarque de V.BARTHELEMY: malheureusement, les 7000 euros par plan étaient valables en 2011. En 2012, il est prévu seulement 2500 euros. Il faut pouvoir justifier auprès du MEDDTL des crédits plus importants sans être certain d'en avoir davantage...

Après-midi :

Etat d'avancement de la Liste Rouge Nationale des Odonates : elle devrait être opérationnelle au printemps 2012 (validation UICN courant automne 2011).

Plan de travail pour les mois à venir avant le premier COPIL :

1^{er} étape : reprendre la Liste Rouge Régionale, la liste utilisée pour la SCAP, ce qui correspond à la fiche action 8 du PNAO «GESTION CONSERVATOIRE – Intégration des priorités de conservation dans les différentes stratégies de sauvegarde de la biodiversité de l'Etat et des collectivités territoriales » dont l'objectif est d'assurer le maintien ou l'amélioration du fonctionnement des métapopulations des Odonates prioritaires.

2^{ème} étape : Travail d'analyse des données (évolution du nombre de données au cours du temps, nombre de données par sites..., afin de savoir où orienter les prospections). Faire ressortir l'autochtonie des espèces du plan régional et pas seulement des indices de présence, c'est-à-dire mettre en évidence la reproduction des espèces pour qualifier les populations. Ceci correspond aux actions 2 et 3 du PNAO pour le volet CONNAISSANCE : « Inventaires des stations / Evaluer l'état de conservation des métapopulations des Odonates prioritaires ».

Remarque : pouvoir également établir des méthodes protocolaires pour telle ou telle espèce pour à terme publier un cahier technique par exemple.

D'autres fiches actions ont été abordées :

L'Action 10 « GESTION CONSERVATOIRE – Mise en place d'un suivi national des Odonates » correspond au protocole STELI (consultable à l'adresse suivante : <http://odonates.pnaopie.fr/plan-national/actions/steli/>). Objectif : Choisir des sites représentatifs de la tendance dans la région Limousin à suivre selon le protocole STELI et avoir suffisamment d'observateurs et les former.

L'Action 11 « RESEAUX – Organiser un système centralisé de ressources documentaires scientifiques et techniques, associé à des forums de discussions » : voir avec le SIGiste du CRENL.

L'Action 12 « FORMATION ET SENSIBILISATION – Réalisation d'un cahier technique concernant la gestion conservatoire des Odonates Prioritaires » : réfléchir aux actions innovantes en Limousin pour pouvoir alimenter un cahier de bonnes pratiques.

L'Action 13 « FORMATION ET SENSIBILISATION – Former les professionnels de terrain » : reprendre les formations de la SFO pour les techniciens qui seront les futurs observateurs locaux (prévoir 2 à 4 j de formation par an, en fonction des besoins identifiés lors des COPIL).

L'Action 14 « FORMATION ET SENSIBILISATION – Développer des outils de vulgarisation sur les Odonates » : produire des documents adaptés à la région.

L'Action 15 « FORMATION ET SENSIBILISATION – Diffuser l'information sur les avancés du plan » : tableau de bord du PNA (Xavier HOUARD). Être le relais au niveau régional, inciter es gens à utiliser le site internet et à poser des questions sur le forum.

Toutes ces fiches sont consultables dans le Plan National d'Actions en faveur des Odonates, Libellules et Demoiselles menacées 2011-2015, téléchargeable sur le site internet <http://odonates.pnaopie.fr/>

Contacts :

Conservatoire Régional des Espaces Naturels du Limousin

6, ruelle du Theil – 87510 SAINT-GENCE

Tél : 0555032907

E.HENNEQUIN : ehennequin@conservatoirelimousin.com

L.BLONDEL : lblondel@conservatoirelimousin.com